

Communauté Haute-Provence Pays de Banon



Aubenas-les-Alpes - Banon - Dauphin - La Rochegiron - L'Hospitalet - Mane -
Montjustin - Montsalier - Oppedette - Redortiers - Reillanne - Revest-des-Brousses -
Revest-du-Bion - Sainte-Croix-à-Lauze - Saint-Maime - Saint-Martin-les-Eaux -
Saint-Michel l'Observatoire - Saumane - Simiane-la-Rotonde - Vachères - Villemus



Procès-verbal du Conseil de Communauté du Jeudi 30 septembre 2021 à 14h30 à REVEST DES BROUSSES

PRÉSENTS :

Communes	Délégués communautaires
Banon	Mme Michèle MOUTTE
	M. Philippe LOGEAY
Dauphin	Mme Michèle BERTIN
	M. Michel GASPARIN
La Rochegiron	M. Claude PELLISSIER
L'Hospitalet	M. Nicolas LAPAILLE
Mane	M. Jacques DEPIEDS
	Mme Anne Marie DE SIKE
	M. Alain FIORI
	Mme Marie Claude DAUPHIN
Montjustin	Mme Isabelle MARCELLY FERNANDEZ
Montsalier	M. Richard LE RIGUIER
Redortiers	M. Gérard BURCHERI
Reillanne	Mme Claire DUFOUR
	M. Francis MARGUERITE
	Mme Muriel LAVAUT
	M. Bernard GIORGI
	Mme Isabelle GRENUT
Revest des Brousses	Mme Muriel GARAU
Revest du Bion	M. Bernard GRANET
	Mme Claudie DAUPHIN RIVIERE
Saint Maime	M. Stephen PARRAUD
Saint Michel l'Observatoire	M. Jean-Paul GROSSO
	M. Raymond ARMANET
	Mme Béatrice CONSTANTINESCO
Sainte Croix à Lauze	Mme Jeannine LECANU
Saumane	M. Fabrice PAUL
Simiane la Rotonde	M. Thibault DALLAPORTA
Vachères	M. Alain CLAPIER
Villemus	M. Pierre POURCIN

POUVOIRS :

Mme Brigitte MOYA donne pouvoir à M. Jacques DEPIEDS
M. Julien LOPEZ donne pouvoir à Mme Michèle MOUTTE
M. Laurent FAYET donne pouvoir à M. Alain CLAPIER
M. Bernard CAVALLO donne pouvoir à M. Thibault DALLAPORTA
Mme Martine COUTE donne pouvoir à M. Jean-Paul GROSSO

*** **

Mme Muriel GARAU souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Le Président ouvre la séance.

Mme Muriel GARAU est désignée secrétaire de séance.

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires.

Le quorum est atteint avec 30 délégués présents et 5 procurations, soit 35 voix.

Le précédent compte rendu ne fait l'objet d'aucune observation.

1 – RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCHPPB 2020

Le rapport retrace l'activité de la communauté avec des éléments financiers, des éléments comparatifs, les résultats sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le rapport fait également l'état des projets en cours et à venir.

L'assemblée adopte à la majorité moins une abstention (M. FIORI) le rapport d'activités 2020.

2 – RAPPORT SUR LE SERVICE DECHETS DE LA CCHPPB 2020

Le président rappelle aux élus que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va fortement augmenter, s'ajoutent les contraintes de la Préfecture qui va demander une réduction de 10% des apports au centre d'enfouissement à Valensole.

En 2021, l'augmentation des dépenses de traitement est de 62%.

Les élus ont plusieurs solutions : augmenter la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou continuer une politique de sensibilisation pour réduire la production de déchets.

Le Président informe les élus qu'une étude pour mettre en place la tarification incitative va être réalisée.

Il faut que la Communauté s'organise en ce qui concerne la collecte des cartons qui nécessitent aujourd'hui beaucoup de manutention par le personnel des communes et la collecte des bio-déchets qui va être imposée d'ici 2023.

M. GROSSO demande s'il y a la possibilité de broyer les cartons.

Pour l'instant, aucun dispositif de ce genre n'existe.

Pour les bio déchets, il faudra mener une réflexion sur leur traitement soit par le compostage, soit avec un digesteur qui produit de l'énergie.

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport sur les déchets ménagers 2020.

3 – PROMOTION INTERNE

La Communauté a un agent qui a bénéficié d'une promotion au grade d'attaché qui correspond à la fonction exercée.

L'assemblée autorise à l'unanimité la création du poste d'attaché.

4 – CONVENTION AVEC L'EPFR

Le Président précise qu'il s'agit d'une convention tripartite entre la CCHPPB, Reillanne et l'EPFR.

Il s'agit d'une convention qui garantit l'EPFR en cas de défaillance pour l'opération de l'ilot du Château à Reillanne.

Il rappelle que la Communauté est propriétaire d'un logement et d'un commerce dans cet ilot et qu'il faudra sûrement le céder à la commune de Reillanne afin qu'elle puisse bénéficier de subventions de l'ANAH.

Mme DUFOUR informe les élus de la composition précise de cet ilot.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention tripartite.

5 – ECONOMIE

A. Parc d'activités à REILLANNE

Il s'agit d'une information donnée aux élus.

B. Le projet de l'ancienne mine de St MAIME

La municipalité a sollicité la CCHPPB pour prendre en charge ce projet.

En effet, il existe des possibilités de financements avec le Fonds Friches. Une demande a été déposée uniquement pour les travaux de VRD.

M. PARRAUD rappelle que les habitants de St Maime sont attachés à ce site mais également ceux de Villemus et Dauphin.

Il explique que la commune est propriétaire depuis 25 ans et qu'elle n'a pas les finances pour entreprendre un projet.

L'objectif avec la Communauté est de réhabiliter les bâtiments existants pour l'accueil d'entreprises.

Le Président précise qu'il faut conclure une convention de mise à disposition des terrains ; la commune devra également délibérer.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un transfert de propriété.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention de mise à disposition.

C. Bâtiment la Condamine à MANE

M. BAUSSAN souhaite louer ce bâtiment pour fabriquer des caramels au miel de Provence.

Mme DAUPHIN demande quand se fera la prise de possession des locaux.

Le président précise que cela va se faire immédiatement avec la création de 4 à 5 emplois.

Le loyer sera de 2 000 € par mois.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat administratif avec M. Olivier BAUSSAN.

D. Commerce et salle multiactivités à VILLEMUS

M. POURCIN informe les élus que le chantier avance bien et qu'Initiative Haute Provence a des candidatures pour le commerce. Le chantier devrait se terminer en fin d'année.

E. Vente de la Boulangerie à St MARTIN-LES-EAUX

Le Président précise que le géomètre doit faire le découpage des parcelles avant que le conseil de communauté délibère.

Le prix de vente est fixé à 300 000 €.

6 – CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE MANE

Le Président informe les élus que la trésorerie demande qu'une convention soit établie entre la Commune de Mane et la Communauté de communes pour la répartition des frais de fonctionnement des locaux.

La convention fixe la participation de la Communauté à 50%.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

7 – SOCIETE VEOLIA - Avenant

Il est proposé de conclure un avenant avec la Société VEOLIA jusqu'à la fin de l'année, le temps nécessaire d'engager une nouvelle consultation publique.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cet avenant.

8 – POLE BOIS A BANON - Gérance

Le Président informe les élus que plusieurs candidats ont été reçus :

- M. MARTINEZ et M. MERLE
- La Société MACAGNO
- M. BAYLE
- La société VOX Environnement

Cette dernière société a été rejointe par l'exploitant actuel qui a laissé une très bonne impression.

Leur activité concerne également le secteur de l'assainissement et des déchets avec la mise en place de digesteurs.

L'assemblée autorise à la majorité moins une abstention (M. PELLISSIER) la signature du contrat à intervenir avec la Société VOX Environnement.

9 – PLANETARIUM A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE – Protocole transactionnel

Le Président rappelle que le projet a été suivi par un ancien élu de St Michel l'Observatoire.

M. LEFEVRE était d'accord sur les modalités du protocole transactionnel délibéré en conseil de communauté puis il s'est rétracté.

M. GROSSO précise que dans le courrier envoyé par l'architecte à tous les élus, celui-ci ment.

L'architecte souhaitait 180 000 € d'honoraires + 20 000 € pour déposer le permis modificatif + 16 000 € d'assurance et la prise en charge par la Communauté des frais d'avocat.

La Commission de sécurité n'a pas autorisé l'ouverture en l'absence du permis modificatif. L'architecte revient en arrière et sollicite maintenant 180 000 € + 20 000 € pour le permis modificatif.

L'avocat prévoit que seule une partie sera versée au dépôt du permis et le solde à l'acceptation.

M. BURCHERI demande si dans ce cas la décennale des entreprises fonctionnera.

Il est précisé que oui.

M. FIORI demande comment on explique que le coût du projet ait triplé.

Le Président informe les élus qu'il y a eu des interférences. Au départ, le projet devait se faire dans le village mais la Préfecture n'était pas d'accord.

Puis, le conseil départemental a changé de majorité et a finalement accepté que le planétarium soit construit sur le site du centre d'astronomie.

L'architecte a donc refait son projet et c'est le maire de St Michel de l'époque qui assurait le suivi.

Le projet passe alors à 900 000 € alors qu'il était prévu que les coûts baissent puis à 1 250 000 € mais l'architecte nous garantit que les prix seront inférieurs à l'appel d'offre.

Le problème est que parallèlement, la communauté a des délais à tenir, des financements qu'il ne faut pas perdre et donc elle est prise dans une spirale.

M. PAUL demande sur quelle base ont été obtenus les financements.

Le Président précise que nous avons eu 1 000 000 € de la région et 50 000 € de l'Etat sur la base de 1 650 000 € comprenant le bâtiment et les équipements techniques donc le projet initial.

Ensuite, l'Etat a apporté 400 000 € au titre de la DETR sur le montant définitif du projet.

Le Président informe l'assemblée qu'il a rencontré la Présidente du Conseil Départemental afin de voir comment assurer la gestion du site et une réflexion a été entamée pour créer une Société Publique Locale ce qui permettrait d'effectuer un suivi de la gestion par les collectivités publiques.

Le Président précise que la responsabilité de la collectivité n'ira pas au-delà de l'annuité d'emprunt.

M. GRANET demande ce qui se passera si la communauté a un contrôle de la cours des comptes.

Le Président rappelle que le protocole transactionnel a fait l'objet de navette entre les cabinets d'avocats de la CCHPPB et de l'architecte pour proposer 85 000 € HT qu'il reste à devoir à l'architecte sur ses honoraires et 20 000 € pour le permis modificatif

L'assemblée autorise à la majorité avec 31 voix pour et 4 abstentions (Mme DUFOUR, Mme LAVAULT, M. GIORGI et M. PAUL) la signature de ce protocole transactionnel.

10 – DEMANDE DE FINANCEMENTS

A. Dotation d'Equilibre des territoires ruraux (DETR)

Le président informe l'assemblée que les communes vont recevoir prochainement les nouveaux critères d'évaluation de la DETR.

Les projets suivants seront sollicités :

Opérations	Coût	D.E.T.R.	Région (CRET)
Déchetterie garages BANON	540 000 €	200 000 €	150 000,00 €
Hangar BANON - ZAE le Puy	1 100 000 €	250 000 €	- €
ZAE DAUPHIN	340 000 €	120 000 €	120 000,00 €
Colonnes bio-déchets	350 000 €	100 000 €	100 000,00 €
Camion spécifique	250 000€	70 000€	- €
Maison médicale BANON	220 000 €	70 000 €	66 000,00 €
Maison médicale ST MICHEL	150 000 €	50 000 €	45 000,00 €
Maison FONTES	400 000 €	150 000€	40 000,00€
Maison Thomas à SIMIANE	200 000 €		60 000,00 €
TOTAL	3 550 000 €	1 010 000€	581 000,00 €

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à présenter ces demandes de financements

B. Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET)

Le président informe les élus des projets qui pourraient être financés au titre du CRET et présentés dans le tableau ci-dessus.

C. Fonds Friches 2021

Il est proposé de solliciter des financements auprès de l'Etat au titre du Fonds Friches 2021 pour le projet de reconversion du site de la Mine de St Maime pour un montant de 350 000 € sur 719 600€ de travaux correspondant à la viabilité du site.

D. Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Président informe les élus que tous les projets des communes et de la communauté ont été recensés sur ce programme qui se fera sur une période de 6 ans.

L'Etat sera susceptible d'apporter 30% avec une possibilité de revoyure pour réemployer les crédits qui ne seront pas utilisés.

E. Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le Président rappelle que la Communauté a déjà mené une opération de ce type il y a plusieurs années sur 4 communes.

L'avantage est que toutes les communes de la Communauté sont concernées. Il peut s'agir d'opérations sur des bâtiments publics ou privés avec un soutien financier de l'ANAH.

Une pré-étude doit être menée et financée à 50% et permettra la réalisation d'un état des lieux et ensuite un cabinet fera le suivi et assistera les intéressés dans leurs démarches.

M. LOGEAY demande si un cabinet est pressenti car sur Banon, ils sont en train de faire ce type d'état des lieux avec LOGGIAH

Le président précise qu'une consultation sera effectuée.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mettre en œuvre une OPAH sur son territoire et sollicite les financements pour la pré-étude.

11- PROGRAMMES EUROPEENS

A. LEADER

Le projet présenté par la communauté de communes a été retenu par le comité de programmation. Il s'agit de promouvoir le tri et de sensibiliser le public à la réduction des déchets ménagers.

Le Conseil de communauté décide à l'unanimité de solliciter les financements au titre de LEADER.

B. ALCOTRA

Au 1^{er} semestre 2022, un appel à projet ALCOTRA va sortir où la communauté pourrait présenter un dossier sur le thème du tourisme avec l'aménagement de la maison du tourisme à Banon et le relais d'informations touristiques de Reillanne et des circuits à thème.

Des contacts ont été pris avec des partenaires italiens.

C. Programme LIFE

La Communauté présentera un programme sur les déperditions énergétiques pour les bâtiments publics et privés. Ce projet se fera sur 5 à 6 ans.

D. IEV MED

Il s'agit de projets avec des partenaires d'au moins 4 pays de la méditerranée sachant que la moitié des crédits doivent aller au pays de Maghreb.

Un projet sur les bio déchets pourrait être mis en œuvre sur 3-4 ans.

M. Fabrice PAUL quitte la séance portant le quorum à 34 voix

12- TARIFICATION INCITATIVE

Une consultation pour faire une étude a été lancée.

Un seul candidat a répondu avec une offre à 34 500 € HT.

Des financements auprès de l'ADEME et de la région seront sollicités à hauteur de 80%

Mme LAVAULT demande le fonctionnement de cette tarification incitative.

Le Président explique que tous les foyers auront une carte qui leur permettra de jeter leurs déchets.
L'assemblée autorise à l'unanimité le président à signer le marché et à solliciter les financements.

- Mme LAVAULT informe les élus que la commune de REILLANNE souhaite négocier avec des mutuelles pour les proposer aux habitants qui n'en ont pas.
Elle souhaiterait que les communes manifestent leur intérêt afin de pouvoir négocier de meilleurs prix. Les communes sont invitées à se manifester auprès de Reillanne.
- Le Maire de St Michel informe les élus qu'il a des demandes sur sa commune pour bénéficier de moyen de garde ou centre de loisirs le mercredi et il souhaiterait savoir si d'autres communes de la communauté ont ces mêmes besoins afin de mutualiser le service.
- Mme DUFOUR exprime son mécontentement pour le traitement des dossiers d'urbanisme qui reviennent en mairie avec un accord tacite.
Elle rappelle que lorsque la population de la CCHPPB dépassera les 10 000 habitants, celle-ci ou les communes devront gérer l'instruction des dossiers d'urbanisme sachant que l'Etat n'a pas prévu de compensation financière.
Le Président suggère que les élus manifestent leur désaccord au sein de l'association des Maires et toutes autres instances.
- Mme GRENUT invite tous les élus le 7/10 à 15h00 à Reillanne qui accueille une délégation de footballeurs de gaza.

Séance close à 17h00

Mane, le 1^{er} octobre 2021

Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,



Deh

Jacques DEPIEDS